Quelques éléments à connaître pour aborder  
sereinement l’examen du certificat de comptable

* On sait qu’il y a plusieurs exercices différents et indépendants
* Il peut y avoir à l’examen des exercices sur tout ce qu’on a vu en cours…
* Deux plans comptables et des feuilles de brouillon sont fournis.
* « en principe » le surveillant ne répond pas aux questions. Soit vous n’avez pas compris (et je ne vous aiderait pas) soit il y a une erreur dans l’examen (et vous aurez le point dans tous les cas…). Aidez Rémy à comprendre votre raisonnement dans le doute…
* Ne pas boire trop d’eau ! (Sortie aux toilettes autorisée 1 par 1 tant que personne n’a rendu la copie, sans sac. )
* Soyez à l’heure, pas de temps supplémentaire si vous êtes en retard.
* Soyez reposé et détendu. Couchez vous tôt la veille au soir ! vous ferez la fête le soir après, pas le soir avant.
* Les non-francophones ont droit à un dictionnaire bilingue (qui sera contrôlé par le surveillant)
* Respecter le silence durant l’examen.
* Pas d’échange de matériel durant l’examen. Prenez votre matériel (tipp-ex, calculatrice, gomme, crayon…)
* Crayon autorisé si propre.
* Gérez bien votre temps
* Bon courage !

# Table des matières…

Table des matières… 1

Amortissements 2

Bilan 3

Clôture de SA/SARL 4

Fondation de SA/SARL 5

Immeuble 6

Journalisation 7

Marchandises 8

Nombre de jours 8

Provisions / gestion débiteurs 9

Revente d’actif immobilisé 9

Résultat 10

Salaires 10

Titres 11

Transitoires 12

TVA 13

# Amortissements

1. Est-ce que j’amortis une machine qui a une durée de vie de 6 mois ?  
   *Non, un an minimum.*
2. Est-ce utile de trop amortir ?  
   *NON. (c’est le mal) -> on vise la vérité. (« ce ne serai pas conforme à la réalité économique »)*
3. Est-ce utile d’amortir trop peu?  
   *NON (c’est encore plus le mal) -> surévaluation d’actif (pénal…)*
4. Est-ce que je peux amortir autant que je veux ?  
   *non (l’AFC a établi une notice qui se trouve à la page 177 du livre 1)*
5. A quoi dois-je faire attention quand je cherche à déterminer le taux d’amortissement dégressif ?  
   *Linéaire x 2. Exemple : 5 ans. 100/5 = 20% en linéaire, 40% en dégressif.*
6. Comment est-ce que j’amortis la dernière année d’un amortissement dégressif ?  
   *Je laisse CHF 1.- pour mémoire.*
7. Puis-je laisser le compte d’actif à zéro francs ?  
   *Non, tant que j’ai l’actif il doit figurer au bilan.   
   Oui, si je vends l’actif.*
8. Est-ce que je peux ne pas amortir un bien ?  
   *Non, l’amortissement est obligatoire (il y a quelques exceptions… les terrains, l’or, les titres ne s’amortissent pas)*
9. En quoi amortir un bien contribue à l’autofinancement ?  
   *On crée une charge non monétaire. Le bénéfice diminue mais pas les liquidités.*
10. Est-ce que je peux renoncer, une année seulement, à amortir un bien, si je constate qu’il n’a pas perdu de valeur ?  
    *C’est pas la fête du slip. En principe, l’AFC n’admet pas qu’on change de manière d’amortissement.*
11. Est-ce que l’amortissement d’un bien peut-être comptabilisé comme un produit ?  
    *Non, c’est une charge pure.*
12. Est-ce que je peux amortir un immeuble (qui ne perd pas de valeur ?)  
    *Oui, on doit l’amortir (principe de prudence).*
13. Quelles sont les deux manières de calculer un amortissement ?  
    *linéaire / dégressif*
14. Quelles sont les deux manières de comptabiliser un amortissement ?  
    *direct / indirect*
15. A quoi dois-je faire attention lorsque j’amortis un immeuble ?  
    *Si c’est locatif : on utilise charge immeuble (si c’est commercial pas de souci)  
    Mais c’est pas la fautes des amortissements, c’est la faute de l’immeuble.*
16. A quel(s) moment(s) dois-je faire un amortissement partiel ?  
    *- Lors de la vente du bien (c’est d’ailleurs le seul moment ou on fait un amortissement pas à la clôture)   
    - L’année de l’achat du bien.*
17. Est-ce que je fais des écritures transitoires avec des amortissements ?  
    *Non.*

# Bilan

1. Est-ce que téléphone est un actif ?  
   *C’est une charge.*
2. Est-ce que ducroire est un actif ?   
   *C’est un actif négatif, passif diminutif d’actif.   
   En français : c’est un compte passif qu’on range à l’actif.*
3. Est-ce que Cumul d’amortissement sur machines peut être placé à l’actif du bilan ?   
   *On doit le placer à l’actif du bilan, sous le compte machine.*
4. Comment sont rangés les comptes actifs dans le bilan ?  
   *Ordre de liquidité. Du plus liquide au moins liquide. Les passifs sont rangés pas exigibilité.*
5. Est-ce que le passif ne contient que des dettes ?   
   *Non, il y a aussi des fonds propres.*
6. Quels sont les comptes de fonds propres d’une SA ? d’une RI ? d’une SNC ? d’une SARL ?

SA  
Capital-Action  
Capital-Participation  
Bénéfice de l’exercice  
Bénéfice reporté  
Réserve légale issue du capital  
Réserve légale issue du bénéfice  
Réserve libre  
Prime à l’émission  
  
RI  
Capital  
Privé  
  
SARL  
Capital-social  
Bénéfice de l’exercice  
Bénéfice reporté  
Réserve légale issue du capital  
Réserve légale issue du bénéfice  
Réserve libre  
Prime à l’émission  
  
SNC  
Capital X  
Capital Y  
Privé X  
Privé Y

1. Est-ce que la TVA figure à l’actif du bilan ?  
   *oui : IP s/ march. et IP s/ invest. et ace (mais attention c’est pas tout ;) )  
   IPI et IPM sont pas autorisés comme noms de comptes. (c’est des codes crésus)*
2. Comment savoir si une dépense est une charge d’exploitation ou un investissement en actif ?  
   *seuil d’activation (epfl : 10'000.- par exemple, en PME c’est plutôt 500-1000.-). Durée de vie doit être de plus d’un exercice.*
3. Est-ce que le bilan sert à déterminer l’impôt sur la fortune ?   
   *Oui.*
4. Est-ce que le compte privé d’une raison individuelle figure toujours au bilan ?  
   *Pas forcément : par défaut on le met dans capital. (chap. 11 livre 1)*
5. Est-ce que la SARL peut avoir des comptes « Privé » au bilan ?   
   *Oui mais attention ! ce sont des fonds étrangers.*

# Clôture de SA/SARL

1. Est-ce que la répartition du bénéfice a lieu le 31 décembre ?   
   *Non, il faut finir de boucler les comptes et tout et tout. On a six mois pour le faire.*
2. Est-ce que les actionnaires ont leur mot à dire dans la répartition du bénéfice de la SA ? Et dans la clôture ?  
   *AG : vote sur le montant du dividende pour les actionnaires (participants : pas droit de vote)  
   Dans la clôture, ils ont rien à dire (mais ils ont le droit de consulter).*
3. Est-ce que je peux faire autre chose que ce qui est prévu dans le code des obligations (CO) pour répartir le bénéfice ?  
   *On fait ce qu’on veut, dans le respect du CO.*
4. Est-ce que je peux donner 6% de dividende à mes actionnaires sans rien mettre à la réserve générale ?   
   *Non, il y aura 10% sur le 1% qui dépasse à la RG. Ça fait un superdividende 1%.*
5. Est-ce que je peux commencer par distribuer des tantièmes ?  
   *Non. D’abord 5% du bénéfice à la RG (si<20% C.A. Libéré) puis réserve statutaire puis 5% dividende et ensuite tantièmes).*
6. Quelle est la différence entre le capital action et le capital action libéré ?  
   *Le capital pas libéré n’est pas encore payé par les actionnaires (du coup il ne donne pas droit au dividende).*
7. Qu’est-ce que je fais si la RG est presque égale au 20% du capital action libéré ?   
   *On ne met que ce qu’il manque pour atteindre le 20%.*
8. Est-ce que j’ai le droit de mettre 100% de mon bénéfice en réserve ?   
   *Oui.*
9. Est-ce que j’ai le droit de donner 100% de mon bénéfice aux actionnaires ?  
   *Non, il faut mettre un peu à la RG selon le code des obligations (5% du bénéfice si RG petite et 10% de ce qui dépasse 5% de dividende)*
10. Est-ce que j’utilise le compte « Réserve légale issue du capital » dans le cadre d’une répartition de bénéfice ?   
    *Non en tout cas pas. Réserve légale issue du capital sert uniquement dans une fondation (on y met ce qu’il reste après avoir absorbé les frais de fondation avec la prime)*

# Fondation de SA/SARL

1. Est-ce que quelque chose change entre la fondation d’une SA et celle d’une SARL ?  
   *Montant minimum différent (20'000.- en SARL, 100'000.- en SA)  
   Doit être libéré en entier dans la SARL (en SA : 20%, 50'000.-)  
   Noms des comptes : actionnaires / capital-action en SA et associé / capital social pour SARL*
2. Est-ce qu’il y a toujours un droit de timbre dans le cadre d’une fondation SA ?   
   *Seulement quand on dépasse 1 million (capital + prime)*
3. Quels sont les manières de calculer le droit de timbre et comment choisis-t-on la bonne ?   
   *si prime à l’émission : (capital souscrit + prime – 1'000'000 – frais )x 1 / 101  
   si pas de prime : (capital souscrit – 1'000'000) x 1%*
4. Est-ce que la prime à l’émission peut-être libérée plus tard ?   
   *non, forcément libérée tout de suite. C’est le capital qui peut être libéré plus tard (dans une SA, avec actions nominatives, tant que le minimum est là 20% et 50'000.-)*
5. Est-ce que agio est synonyme de prime à l’émission ?   
   *oui*
6. Pourquoi les actionnaires acceptent-ils de payer plus que la valeur nominale d’une action ?  
   *Théorème de l’Oréal ® : ça le vaut bien.*
7. Que fait-on avec la prime à l’émission ?   
   *On absorbe les frais de fondation, l’excédent va dans le compte Réserve légale issue du capital.*
8. Qu’est-ce qui change dans la comptabilité entre la fondation et l’augmentation de capital de la SA ?   
   *Rien. (Attention au calcul du DTE)*
9. Est-ce que je dois créer une provision si je reprends du mobilier pour une autre valeur que la valeur comptable à un des actionnaires dans le cadre d’une fondation ?  
   *Non pas pour le mobilier. Seulement pour débiteurs -> on doit créer ducroire.*
10. Est-ce que j’ai le droit de mettre à l’actif du bilan les frais de fondation ?   
    *Non plus depuis 2013. C’est une chage (et ça donne une perte à la fondation)*
11. Est-ce que les actionnaires sont obligés de tout libérer tout de suite ?   
    *Non, comme on a vu. Tant que le minimum est là tout va bien.*
12. Combien faut-il de personnes au moins pour fonder une SA ?   
    *1 personne physique ou morale.*
13. Est-ce qu’une SARL peut être cotée en bourse ?  
    *Non, forcément une SA (et des actions au porteur)*
14. Quel est le capital minimum libéré d’une SA ?  
    *50'000.- et 20% du capital au moins.*
15. Quel est le pourcentage de capital minimum libéré par une SARL ?  
    *100%*
16. Pourquoi je ne peux pas libérer 20'000.- seulement si ma SA à 100'000.- de capital souscrit ?   
    *minimum 50'000.- selon CO. Le 20% tout court ne suffit pas.*
17. Si la société est reprise telle qu’elle, est-ce qu’on reprend les cumuls d’amortissement ?  
    *oui. Comme on a vu hier*

# Immeuble

1. Quand j’achète un immeuble, je peux utiliser des comptes transitoires ?   
   *Non, on n’est pas à la clôture.*
2. Quand j’achète un immeuble, je dois m’occuper du cumul d’amortissements ?   
   *Non, c’est le vendeur qui s’en occupe, pas l’acheteur.*
3. Quand j’achète un immeuble, je dois m’occuper des frais de notaire ?   
   *Oui, c’est à la charge de l’acheteur.*
4. Est-il est possible de calculer l’intérêt couru sur une dette hypothécaire, au moment d’acheter un immeuble ?   
   *Oui, la question est très ouverte certes, mais en tout cas on le ferai pas avec un transitoire.*
5. Quelle différence entre un achat d’immeuble d’exploitation et l’achat d’un immeuble hors exploitation ?   
   *Les comptes charges/produits d’immeuble.*
6. Est-ce que je peux récupérer la TVA sur les dépenses d’un immeuble commercial ?   
   *oui, c’est le hors-exploitation ou je peux pas.*
7. Est-ce que le salaire du concierge de l’immeuble hors exploitation doit être comptabilisé dans salaire ?   
   *Non, c’est une chage d’immeuble.*
8. Est-ce que le propriétaire d’une raison individuelle peut journaliser un loyer interne s’il habite dans son propre immeuble ?   
   *Oui, « Privé » / « Produits d’immeuble ».*
9. Est-ce que une raison individuelle peut posséder un immeuble ?   
   *Oui, pas de soucis.*
10. Est-ce que j’amortis un immeuble avec les mêmes comptes qu’une machine ?  
    *Oui si c’est un immeuble commercial, en effet non si c’est un immeuble hors exploitation (juste pour embêter Nadejda)*
11. Lorsque j’achète un immeuble, je dois payer les loyers encaissés en avance au propriétaire.   
    *C’est le vendeur qui paie à l’acheteur.*
12. Il y a toujours une dette hypothécaire à reprendre sur un immeuble ?  
    *Non.*
13. Est-ce que l’achat vente d’immeuble est soumis à la TVA ?  
    *Non, exclu du champ de l’impôt. (il y a déjà un impôt : c’est l’impôt foncier)*
14. Est-ce que le calcul du droit de timbre se fait de la même manière pour la fondation d’une SA que pour l’achat d’un immeuble ?  
    *Non. La Confédération prélève un tas de droit de timbres, on a pas appris à calculer ceux de l’immeuble et c’est tant mieux comme ça.*
15. Est-ce qu’on ne peut jamais récupérer la TVA sur les opérations liées à l’immeuble ?  
    *On peut si c’est votre commercial.*

# Journalisation

1. Est-ce que le total du débit doit toujours être égal au total du crédit ?  
   *oui.*
2. Est-ce que faire une écriture multiple prend moins de place que de faire 2 écritures simples ?  
   *dilemme entre le temps et l’espace.*
3. Est-ce que tout ce que je fais au journal je peux le faire dans les comptes ? et inversement ?   
   *oui*
4. Est-ce que, durant l’année, je dois parfois faire des écritures d’amortissements ?   
   *Oui, en cas de vente d’un actif immobilisé.*
5. Est-ce que j’ai le droit d’avoir des comptes en monnaie étrangère ?   
   *oui (c’est l’énoncé qui nous le dit)… Débiteur EUR…*
6. Est-ce que je peux inventer des comptes si je ne me souviens pas immédiatement des comptes à utiliser en journalisation ?  
   *non. Il faut utiliser le plan comptable. On a le droit de créer un compte s’il faut.*

# Marchandises

1. Est-ce que lorsque le stock augmente, c’est une charge ?   
   *C’est un produit.*
2. Est-ce que le PRAMV corresponds à ce que me coute réellement la marchandise que j’achète ?   
   *non, c’est la marchandise que je vends.*
3. Est-ce que si j’ai 30% de marge brute et que mon PRAMV est de CHF 350.-, j’ai un CAN de 500 ?  
   *la MB c’est toujours un % du CA. 500 x 30% = 150 de MB. -> du coup 350 de PRAMV donc oui ;)*
4. Est-ce que si j’achète pour CHF 100.- (prix d’achat net) alors que j’ai bénéficié de 10% de rabais, le prix catalogue est de CHF 110.- ?   
   *Non. CHF 100 = 90%, le 100% c’est 111.10. attention aux petits poissons.*
5. Dans quel compte est-ce qu’on met les frais de vente, dans notre plan comptable ?  
   *Frais de transports, frais d’expédition, frais de port… (dans un plan comptable plus complet on pourrait avoir un compte « Frais de vente ».)*

# Nombre de jours

1. Est-ce que le 27 février est parfois considéré comme le 30 février ?   
   *non.*
2. Est-ce qu’il y a 100 jours entre le 1er novembre et le 21 février ?   
   *non, 110 jours*
3. Est-ce que je peux trouver la durée d’un prêt en ayant l’intérêt net, le capital et la date de début ?   
   *non. il manque le taux.*
4. Est-ce qu’il y a 90 jours du 15 mai au 15 juillet ?   
   *non, 60 jours (2 mois)*
5. Est-ce que du 28 février au 5 mars, il y a toujours 7 jours ?   
   *ça peut être 7 jours (tous les 4 ans, années bissextiles) ou 5 jours (le reste du temps)*

# Provisions / gestion débiteurs

1. Est-ce que je peux inventer une perte qui n’existe pas ?   
   *Oui, ça s’appelle une provision.*
2. Est-ce que le fisc définit des taux de provision maximum ?   
   *Oui, 5-10-15% ;)*
3. Est-ce que je dois prendre en compte la TVA quand je crée une provision ?   
   *On calcule la provision sur ce qu’il y a dans Ducroire (avec ou sans TVA)*
4. Est-ce que je calcule les intérêts de retards aussi sur la TVA ?   
   *Oui, voir question 89. Par contre c’est pas soumis à TVA.*
5. Est-ce que les frais de mise en poursuite sont soumis à la TVA ?   
   *Non, c’est déjà des frais.*
6. Est-ce que je peux déduire, en cas de faillite du client, une TVA que je n’ai pas facturée ?   
   *Non, on déduit la TVA qu’on a facturé.*

# Revente d’actif immobilisé

1. Est-ce que les reventes d’actif sont soumises à TVA ?  
   *En principe, oui si on est assujetti, sauf les immeubles et les titres.*
2. Est-ce que la méthode de calcul d’amortissement influence la manière de comptabiliser la revente d’un actif immobilisé ?  
   *Non. (méthode de comptabiliation oui)*
3. Est-ce que revendre un actif immobilisé permet de générer des produits ?   
   *Oui, Si je revends pour plus que la valeur comptable.*
4. Est-ce que si je vends un actif immobilisé à perte je peux quand même dégager des liquidités ?   
   *Oui. J’aurai une perte (charge) mais j’ai quand même fait une vente.*
5. Est-ce que, si je vends un actif le 10 janvier, je suis obligé de comptabiliser un amortissement partiel ?   
   *Pour l’examen oui.*

# Résultat

1. Est-ce que les frais de transports vont toujours dans frais d’achats ?   
   *Seulement si ça concerne l’achat.*
2. Est-ce que les escomptes figurent à l’exploitation ?   
   *Oui, dans le deuxième degré c’est l’exploitation.*
3. Est-ce que PRAMV + Diminution de stock = BB ?   
   *Non, cette formule est n’importe quoi. (cf. N. )*
4. Est-ce que le bénéfice brut = marge brut ?   
   *c’est pareil.*
5. Est-ce que si le solde final du compte de résultat apparaît à gauche c’est un bénéfice ?   
   *Oui. Il y a plus de produits que de charges. C’est une bonne nouvelle.*
6. Est-ce que les comptes de résultat ont un solde à nouveau ?  
   *Non. « On repars chaque année de zéro ».*

# Salaires

1. Est-ce que je peux comptabiliser des écritures de salaire en début de mois si je ne les paie qu’en fin de mois ?  
   *oui, grâce au compte Salaires à payer qui est au passif (dettes à court terme)*
2. Est-ce qu’une assurance avec acompte nous fait comptabiliser des charges en moins lors de la journalisation d’un décompte salaire ?  
   *oui. Si acompte, on comptabilise une charge en moins.   
   Si pas d’acompte, on comptabilise une dette en plus.*
3. Est-ce que les suppléments vacances des employés payés à l’heure sont soumis aux charges sociales ?   
   *oui. Fait partie du salaire déterminant.*
4. Est-ce que le remboursement de kilomètres parcourus avec le véhicule privé est soumis à l’AVS ?   
   *si trajet domicile-travail : soumis AVS (assimilé à du salaire)   
   si trajet professionnel = remboursement de frais = pas soumis AVS.*
5. Est-ce que les repas gratuits offerts à la cantine doivent apparaître sur le bulletin de salaire ?   
   *Oui, c’est du salaire en nature. (il faut le mettre en haut et en bas du décompte salaire)*
6. Est-ce que la part patronale de la LPP est toujours égale à la part employée ?   
   *c’est au moins paritaire en base légale, mais l’employeur peut faire mieux.*
7. Est-ce qu’il y a des frais de gestion de caisse LPP ?  
   *ils sont intégrés dans la cotisation.*
8. Est-ce que les indépendants cotisent à l’AVS ?  
   *Oui, sur le bénéfice (on appelait ça le revenu global…) RGP.*
9. J’ai un accident sur le chemin du travail. Est-ce un accident professionnel ou non-professionnel ?   
   *professionnel.*
10. Est-ce que les frais de gestion de caisse AVS se calculent toujours pareil ?   
    *soit c’est un % du salaire déterminant, soit c’est un % de la cotisation (AVS-AI-APG)*
11. Pourquoi est-ce que l’AC 2 est appelé « Assurance chômage de solidarité ? »   
    *c’est une cotisation supplémentaire qui n’apporte pas de prestations supplémentaires.*
12. Est-ce que le salaire coordonné maximum c’est pareil que le plafond ? (d’un point de vue de la LPP)   
    *Non  
    Plafond – déduction de coordination = salaire coordonné maximum.*

# Titres

1. Est-ce qu’une action est remboursée ?   
   *En principe, non*
2. Est-ce qu’une action donne un dividende chaque année ?   
   *Pas d’obligation. Dividende variable.*
3. Est-ce que le dividende est connu d’avance ?  
   *Non : vote à l’AG.*
4. Est-ce que l’intérêt d’une obligation suisse est soumis à l’impôt anticipé ?   
   *oui, sans limite (limite de 200.- pour les revenus de compte en banque)*
5. Est-ce que je peux comptabiliser un intérêt couru sur l’obligation que je vends ?   
   *Chapitre 10 livre 2, oui (on doit).*
6. Est-ce que si je vends une action, j’ai droit à un dividende couru ?  
   *non.*
7. Est-ce que un intérêt d’obligation peut s’appeler coupon ?   
   *Oui, c’était vraiment des coupons à l’époque.*
8. Est-ce que la revente d’un titre est soumise à l’impôt anticipé ?   
   *Non.*
9. Est-ce qu’une obligation est cotée en CHF ?   
   *non, c’est coté en % de la valeur nominale.*
10. Est-ce que c’est moi qui paie l’intérêt couru si j’achète une action ?   
    *Il y a pas d’intérêt couru sur action.*
11. Est-ce que les frais sont à la charge de l’acheteur des titres ?   
    *C’est à la charge des deux. La banque gagne toujours.*
12. Est-ce que les frais d’achat des titres sont mis dans le compte actif ?   
    *Charges de placement financiers. (contrairment aux autres actifs)*
13. Est-ce que à la revente de titre j’ai quelque chose à faire de plus qu’à l’achat ?  
    *Il faut solder le compte de titres. (comptabiliser la plus value ou la moins value)*

# Transitoires

1. A quel moment de l’année est-ce que l’on passe des transitoires ?   
   *au bouclement (en général le 31.12) / et l’extourne le 01.01 (à l’ouverture des comptes)*
2. Est-ce qu’on comptabilise un transitoire si un client n’a pas encore payé une facture de marchandise déjà comptabilisée ?  
   *Non. Du moment que la marchandise et la facture sont parties, c’est bon.*
3. Est-ce que je dois comptabiliser une facture d’assurance qui concerne l’an prochain ?   
   *On doit la comptabiliser, mais on fera un transitoire dessus.*
4. Est-ce que je passe des écritures transitoires lors de la fondation d’une SA ?  
   *Oui, on est à l’ouverture des comptes. (voir question 129)*
5. Est-ce que je passe des écritures transitoires lors de l’achat d’un immeuble ?  
   *La du coup non, on est pas à l’ouverture des comptes (voir 129).*
6. Quelle est la différence entre passer une écriture transitoire et une écriture de provision ?   
   *L’impact comptable est le même. Une provision c’est un risque, un transitoire c’est une question de calendrier.*
7. Est-ce que la TVA m’intéresse lorsque je comptabilise des écritures transitoires ?   
   *non, on corrige le résultat (en général ht)*

# TVA

1. Est-ce que les particuliers sont soumis à la TVA ?   
   *oui. Ils ne sont pas assujettis à priori.*
2. Est-ce que toutes les entreprises sont assujetties à la TVA ?   
   *si elles dépassent 100'000 de chiffre d’affaire annuel.*
3. Est-ce que je suis par défaut selon la méthode effective, au régime de la contre-prestation convenue ?   
   *oui, si on veut faire autre chose il faut demander.*
4. Est-ce que la TVA forfaitaire peut être utilisée par toutes les entreprises ?   
   *non. Uniquement l’Etat et organisations sans but lucratif. Ne pas confondre avec la DFN (pour petites entreprises commerciales).*
5. Est-ce qu’on récupère l’impôt anticipé via le décompte TVA ?  
   *non, c’est dans la déclaration d’impot qu’on récupère l’IA.*
6. Est-ce que la case 235 du décompte contient les prestations à soi-même ?  
   *non, c’est la 415. En 235 : diminution de la CP rabais accordés, pertes sur clients, escomptes accordés.*
7. Est-ce que le décompte TVA peut être rempli au brut ?   
   *oui tant qu’à la fin vous avez le bon montant ;)*
8. Est-ce que les exportations de marchandises, non soumises à TVA, doivent figurer sur le décompte ?  
   *Oui, elles font partie du Chiffre d’Affaire. En case 220 on va les enlever.*
9. Est-ce que la tva payée par l’entreprise est à sa charge ?   
   *non, c’est pas une charge vu que c’est au bilan.*
10. Est-ce que la TVA est un impôt ?  
    *oui*
11. Est-ce que la TVA payée par une entreprise peut toujours être récupérée ?   
    *non pas toujours.*
12. Est-ce que si un client fait faillite, je peux récupérer la TVA déjà comptabilisée?  
    *oui, c’est la case 235. (par contre refortune = retva)*
13. Est-ce que si j’accorde un rabais je peux corriger la TVA facturée ?   
    *on doit.*
14. A qui dois-je payer la TVA facturée par la douane sur les importations ?   
    *à la douane.*
15. Dans quel compte est comptabilisée l’auto-facturation des services « importés » ?   
    *TVA à récupérer sur invest. Et ace / TVA due  
    case 380 et 405 du décompte si jamais.*
16. Est-ce que quand je suis au forfait je peux déduire la TVA que je paie à mes fournisseurs ?   
    *non. On a un taux forfaitaire qui prends en compte ça.*
17. Est-il plus facile de comptabiliser les transactions selon le régime de la contre-prestation reçue ?  
    *Oui. Pas de corrections on met la tva qu’on encaisse.*
18. A qui dois-je payer la TVA sur les services acquis à l’étranger ?   
    *à personne. C’est l’autofacturation.*
19. Est-ce qu’il y a 4 conditions pour avoir le droit de déduire la tva qu’on paie ?   
    *oui  
    - être assujetti  
    - activité commerciale  
    - méthode effective  
    - lié à une prestation soumise à TVA*